

_____ THONON
agglomération

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE
PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS**

Année 2017

Thonon Agglomération
2, place de l'Hôtel de Ville – BP 80114 - 74207 Thonon-les-Bains Cedex
www.thononagglo.fr - accueil@thononagglo.fr

Sommaire

I - Compétence et organisation du service.....	3
II - Indicateurs techniques	4
1/ Indicateurs de collecte	4
1-1/Territoire desservi.....	4
1-2/ Déchets pris en charge par le service.	4
1-2-1/ Les déchets ménagers	4
1-2-2/ Les déchets assimilés aux ordures ménagères.....	5
1-3/ Les déchets non pris en charge par le service public.	5
1-4/ Organisation des collectes.....	6
1-4-1/ Pré-collecte.....	7
1-4-2/ Collectes en régie et en prestations extérieures.....	8
Les ordures ménagères recyclables :.....	9
1-4-3/ La collecte en déchetterie.	10
2/ Indicateurs relatifs au traitement	16
2-1 Tri et filières de reprises.....	16
2-2 Traitement des ordures ménagères résiduelles.	17
2-2-1 L'usine d'incinération de Thonon-les-Bains.	17
2-2-2 L'usine d'incinération de Marignier.	17
2-2-3 L'usine d'incinération de Passy.....	18
3 / Prévention et communication	18
3-1 Prévention et sensibilisation.	18
3-2 Prévention et déchets organiques	20
3-3 Prévention et réemploi – réutilisation.	21
III - / Indicateurs financiers.....	23
1/ Modalités d'exploitation du service public.....	23
2/ Montant annuel global des recettes et dépenses.	23
III/ Synthèse.....	25

I - Compétence et organisation du service

L'arrêté du 14 novembre 2016 portant fusion de la communauté de communes du Bas-Chablais et de la communauté de commune des Collines du Léman avec extension à la ville de Thonon-les-Bains a créé la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération » au 1^{er} janvier 2017.

L'année 2017 a été essentiellement consacrée à l'harmonisation progressive du service. Un certain nombre d'étapes ont été franchies afin d'aboutir à une harmonisation complète en 2020. Celles-ci ont porté sur :

- Les tarifs des prestations,
- Les caractéristiques et échéances des prestations de services confiées à des entreprises extérieures,
- Le règlement de collecte.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2017, la communauté d'agglomération Thonon Agglomération est compétente en matière de collecte et traitement des ordures ménagères (OM) pour les vingt-cinq communes qui la composent :

Allinges, Anthy-sur-Léman, Armo, Ballaison, Bons-en-Chablais, Brenthonne, Cervens, Chens-sur-Léman, Douvaine, Draillant, Excenevex, Fessy, Loisin, Lully, Le Lyaud, Margencel, Massongy, Messery, Nernier, Orcier, Perrignier, Sciez-sur-Léman, Thonon-les-Bains, Veigy-Foncenex et Yvoire.

En 2017, le service comptait vingt-neuf équivalents temps plein, dont treize agent affectés à la régie de collecte et huit agents affectés aux quatre déchetteries.

Le service ordures ménagères de la communauté d'agglomération gère :

- la collecte, le transfert et le traitement des ordures ménagères : ordures ménagères résiduelles et ordures ménagères recyclables,
- les déchets assimilés aux ordures ménagères,
- la gestion des quatre déchetteries intercommunales,
- ainsi que la sensibilisation et la prévention à l'égard des habitants en matière de réduction des déchets.

S'agissant du traitement des déchets, la communauté d'agglomération :

- est **membre du Syndicat de Traitement des Ordures Ménagères du Chablais (STOC)** pour le périmètre des communes de Anthy-sur-Léman, Ballaison, Bons-en-Chablais, Brenthonne, Chens-sur-Léman, Douvaine, Draillant, Excenevex, Fessy, Loisin, Lully, Margencel, Massongy, Messery, Nernier, Perrignier, Sciez-sur-Léman, Thonon-les-Bains, Veigy-Foncenex et Yvoire.
- est **cliente du STOC** pour le périmètre des communes de CERVENS et ORCIER qui sont des communes historiquement clientes.
- **est également cliente :**
 - o du **SIVOM de la Région de Cluses** pour le traitement des déchets de la commune d'ALLINGES, sur son incinérateur situé à MARIGNIER.
 - o du **SITOM des Vallées du Mont-Blanc**, pour le traitement des déchets des communes d'ARMOY et LE LYAUD, sur son incinérateur situé à PASSY.

II - Indicateurs techniques

1/ Indicateurs de collecte

1-1/Territoire desservi

Le service dessert les vingt-cinq communes du territoire de Thonon Agglomération, représentant 88 203 habitants : (population INSEE 2017)



1-2/ Déchets pris en charge par le service.

Les déchets pris en charge sont les déchets ménagers et les déchets assimilés aux ordures ménagères.

1-2-1/ Les déchets ménagers

Les déchets ménagers, ou déchets des ménages, sont tous les déchets, dangereux ou non dangereux, dont le producteur est un ménage. Ils incluent :

Les ordures ménagères :

Elles comprennent plusieurs fractions :

- **La fraction fermentescible (ou dite bio-déchets)**
- **La fraction recyclable**
- **La fraction résiduelle**

Les ordures ménagères résiduelles sont les déchets restant après les collectes sélectives des fractions recyclables et fermentescibles. Cette fraction de déchets est parfois appelée "poubelle grise". Elles sont généralement orientées vers un centre de valorisation énergétique.

Les déchets ménagers pris en charge dans les déchetteries :

- **Les déchets verts**
- **Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)**
- **Les lampes**
- **Les piles et accumulateurs portables**
- **Les DASRI (déchets d'activités de soins à risque infectieux)**
- **Les bouteilles de gaz**
- **Les huiles**
- **Les encombrants**
- **Les gravats**
- **La ferraille**
- **Le mobilier**
- **Le bois**
- **Le plâtre**
- **Les textiles**
- **Les déchets diffus spécifiques, DDS, ou déchets dangereux des ménages**
- **Les radiographies, les médicaments**
- **Les cartouches d'imprimantes,**
- **Les capsules de café.**

1-2-2/ Les déchets assimilés aux ordures ménagères

Les déchets assimilés sont des déchets non ménagers mais qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières, dans les mêmes conditions que les déchets des ménages.

Sont ainsi assimilés aux ordures ménagères les déchets des artisans, commerçants, administrations, établissements publics, associations... déposés dans les bacs dans les mêmes conditions que les déchets des ménages.

1-3/ Les déchets non pris en charge par le service public.

Les déchets non pris en charge par la collectivité – ni en porte-à-porte, ni en apport volontaire, ni en déchetterie sont les suivants :

- **Véhicules hors d'usage (VHU) :**

Les véhicules hors d'usage doivent être remis à des centres « VHU » agréés par la préfecture.

- **Déchets contenant de l'amiante**

Les déchets amiantés ne sont pas pris en charge par le service public. Le centre agréé le plus proche est situé à Villy-le-Pelloux chez Excoffier (04-50-08-30-20). Il est interdit de déposer des plaques d'amiante ou tout objet constitué d'amiante dans les conteneurs de collecte ou dans les bennes des déchèteries.

- **Les engins pyrotechniques**

Les engins pyrotechniques ou explosifs ne sont pas collectés par le service public. La société SERMAP ALPHACHIM intervient dans ce domaine (04-42-81-64-64).

- **Déchets d'activités de soin à risque infectieux (DASRI) (pour l'antenne de Thonon uniquement).**

Les DASRI sont les *déchets d'activité de soin à risque infectieux* produits par les patients en auto-traitement (piquants, coupants, tranchants). Ils doivent faire l'objet d'une attention particulière en raison des risques qu'ils représentent pour la santé et des accidents qu'ils peuvent occasionner au cours de leur élimination (collecte, usine de traitement, centre de tri...).

Il est donc strictement interdit de jeter ces déchets avec les ordures résiduelles ou dans les déchets recyclables (par exemple, ne jamais les mettre dans des bouteilles ou des flacons).

Les DASRI sont pris en charge dans une des quatre déchetteries de l'agglomération. Cependant, à Thonon, ils ne sont pas acceptés. Ils peuvent être déposés dans l'un des points de collecte dont la localisation est précisée sur le site www.dastri.fr. DASTRI est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour gérer la collecte et le traitement de ces déchets. Afin de les stocker, des boîtes jaunes à couvercle vert sont remises gratuitement au patient dans l'ensemble du réseau officiel.

- **Déchets de produits explosifs :**

L'utilisateur doit être fait appel à une entreprise spécialisée dans la reprise de ces déchets

- **Déchets radioactifs :**

L'utilisateur doit faire appel à une entreprise spécialisée dans la reprise de ces déchets.

1-4/ Organisation des collectes.

Le descriptif des collectes des ordures ménagères est présenté ci-dessous :

Matériaux collectés	Usagers desservis	Matériel de pré-collecte	Mode de collecte	Fréquence de collecte
Ordures ménagères résiduelles	79 703 hab.	Bacs de 140 à 770 L Sacs	Porte à porte (benne de collecte)	C1 à C2
Ordures ménagères résiduelles	8 500 hab.	Conteneurs aériens, semi-enterrés ou enterrés de 4000 à 5000 L	Apport volontaire (camion grue)	C1 à C2
Emballages	52 093 hab. (antennes de Ballaison et Perrignier)	Conteneurs aériens, semi-enterrés ou enterrés 4000 ou 5000 L	Apport volontaire (camion grue)	C1
Papiers	52 093 hab. (antennes de Ballaison et	Conteneurs aériens, semi-enterrés ou	Apport volontaire (camion grue)	C 0.5 à C2

	Perrignier)	enterrés 4000 ou 5000 L		
Emballages et papiers en mélange	36 110 hab. (Antenne de Thonon)	Bacs de 140 à 770 L	Porte à porte (benne de collecte)	C1
Verre	88 203 hab.	Conteneurs aériens, semi-enterrés ou enterrés 4000 ou 5000 L	Apport volontaire (camion grue)	C 0.5 à C2
Cartons ménagers	15 267 hab. (Anthy, Chens, Douvaine, Excenevex, Sciez et Veigy-Foncenex).	Conteneur aériens 5000 L	Apport volontaire (camion grue)	C1 à C2
Cartons commerciaux	Activités économiques de la ville de Thonon.	Bac spécial 770 L	Porte à porte (benne de collecte)	C1

La fréquence de collecte est exprimée par Cn ou « n » désigne le nombre de collecte par semaine.

Les emballages recyclables sont les bouteilles, bidons et flacons en plastique (eau, jus de fruit, lait, shampoing, lessive, lave-vaisselle, huile...), cartons et cartonnettes (lessive, gâteaux, surgelés, cartons de protection marron...), briques alimentaires (lait, jus de fruit...), boîtes métalliques (conserves...), emballages aluminium (barquettes, canettes, aérosols, bouteilles de sirop...).

Le verre recyclable correspond aux bouteilles, pots, bocaux et flacons en verre.

1-4-1/ Pré-collecte

Le matériel de pré-collecte utilisé sur le territoire afin de collecter des **ordures ménagères résiduelles** est hétérogène :

- des sacs destinés à la collecte des ordures ménagères (50 litres), achetés par l'agglomération et mis à disposition des usagers des communes de l'antenne de Perrignier,

Le volume d'achat pour 2017 a été de 14 010 rouleaux soit 280 200 sacs pour un montant total de 12 272.76 € TTC. Ces sacs sont livrés au printemps dans chaque commune par l'agglomération, puis la distribution des sacs est effectuée directement par les agents communaux. Ainsi, 3 rouleaux de 20 sacs de 50 litres ont été fournis à chaque foyer du territoire en juillet 2017.

- des bacs de regroupement de 770 L sont installés sur les communes de Drailant, Perrignier (155 bacs environ sur le territoire), et Veigy-Foncenex. Ils sont également utilisés sur le territoire en cas de problème d'accessibilité. Ils sont ponctuellement renouvelés par l'agglomération sauf à Veigy-Foncenex où les bacs sont gérés par la commune.
- des bacs individuels achetés par les habitants des communes qui font l'objet d'une collecte en porte-à-porte sur les vingt et une autres communes, hors Thonon-les-Bains.

- Pour la ville de Thonon-les-Bains, la gestion des bacs est réalisée en régie. Les bacs gris pour les ordures ménagères résiduelles et jaunes pour les ordures ménagères recyclables sont ainsi fournis aux usagers et la collectivité en assure également l'entretien et la réparation. Le parc de bacs utilisé à la ville s'élevait à 11 554 en 2017, avec 6 352 bacs gris pour les ordures ménagères résiduelles et 5 202 bacs jaunes pour la collecte sélective. Lorsque la mise à disposition de bacs est impossible, des sacs de 30 ou 50 L sont mis à disposition des usagers. 264 nouveaux bacs ont été livrés et 125 interventions pour des réparations ont été effectuées.
- des conteneurs aériens, semi-enterrés ou enterrés pour la commune de Sciez-sur-Léman, un tiers de la commune de Chens-sur-Léman et un tiers de la commune de Douvaine.

Pour les **ordures ménagères recyclables**, le matériel de pré-collecte est également hétérogène :

- des conteneurs aériens, semi-enterrés ou enterrés pour les communes des antennes de Ballaison et Perrignier,
- des bacs jaunes pour les usagers de Thonon-les-Bains pour les emballages – papiers, et des sacs jaunes de 50 L quand la mise à disposition de bacs est impossible.

Le parc de conteneurs aériens, semi-enterrés et enterrés se répartit ainsi :

	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Emballages	Papiers journaux	Cartons ménagers	Textiles
Nombre de conteneurs en apport volontaire	99	270	195	144	22	97

1-4-2/ Collectes en régie et en prestations extérieures

Les ordures ménagères résiduelles :

La collecte des ordures ménagères résiduelles pour la ville de Thonon-les-Bains est effectuée en régie, suivant six secteurs, en porte à porte. Les deux secteurs du centre sont collectés les mardis et les vendredis, les deux secteurs des quartiers nord et sud les lundis et les deux périphéries ouest et est les mercredis. Le jeudi, ce sont des points de regroupement qui sont collectés.

Depuis début février 2017, la ville de Sciez-sur-Léman est collectée en apport volontaire, à l'exception de la rue des charmes qui reste en attente d'un point de collecte. Une partie des ordures ménagères résiduelles des communes de Chens-sur-Léman et de Douvaine est également collectée en apport volontaire. Dans ces cas, la collecte en camion grue est faite en prestation de service via un marché public. Le prestataire est la société Ortec Environnement située à Thonon-les-Bains.

Pour les communes hors Thonon-les-Bains, Sciez-sur-Léman et en dehors des zones concernées par l'apport volontaire de Chens et Douvaine, les collectes des ordures ménagères résiduelles sont réalisées en prestation de service. Trois secteurs sont concernés :

- Les communes de l'antenne de Perrignier : Allinges, Armoy, Cervens, Draillant, Le Lyaud, Perrignier et Orcier qui sont collectées par l'entreprise CSP, située à Brenthonne.
- Les communes proches du lac léman : Anthy, Margencel, Excenevex, Massongy, Messery, Nernier, Yvoire, qui sont collectées par l'entreprise Ortec Environnement,
- Les communes plus éloignées: Ballaison, Bons-en-Chablais, Brenthonne, Fessy, Loisin, Lully et Veigy-Foncenex, qui sont collectées par l'entreprise CSP ;

Tonnages d'ordures ménagères résiduelles				
<u>Antennes</u>	Tonnes 2016	Tonnes 2017	% Tonnes 2015-16	Ratio kg/hab/an 2017
BALLAISON	10 967	10 805	- 1.47 %	271.76
PERRIGNIER	2 171	2 221	+ 2.3 %	180.12
THONON-LES-BAINS	8 122	8 227	+ 1.3 %	227.85
TOTAL AGGLOMERATION	21 260	21 253	-0.3 %	240.97

Les ordures ménagères recyclables :

La collecte des ordures ménagères recyclables est également effectuée en régie pour la ville de Thonon-les-Bains, suivant cinq secteurs. Le secteur nord est collecté le lundi, le secteur sud le mercredi, le secteur est le jeudi, le secteur ouest le mardi et le centre-ville le vendredi.

Pour les communes hors Thonon-les-Bains, la collecte est réalisée en apport volontaire, selon trois flux :

- Le verre dans le conteneur vert,
- Les papiers dans le conteneur bleu,
- Les emballages dans le conteneur jaune.

Tonnages d'ordures ménagères recyclables et refus de tri.				
<u>Matériaux</u>	Tonnes 2017	Refus de tri		Ratios kg/hab/an 2017
		Tonnes	%	
EMBALLAGES ET PAPIERS COLLECTES EN PORTE à PORTE (THONON-LES-BAINS)	1 761.72	506.84	28.77 %	48.80
EMBALLAGES COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE (ANTENNES DE PERRIGNIER ET BALLAISON)	816.76	118.52	14.51 %	15.68
PAPIER COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE (ANTENNES DE PERRIGNIER ET BALLAISON)	1 152.81			22.13
VERRE COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE (AGGLOMERATION)	3 760.00			42.63
TOTAL AGGLOMERATION	7 491.29	625.36	24.25 %	84.93

Les textiles.

La collecte des textiles est assurée en prestation de service par l'association Re-Née, située à Thonon-les-Bains. En 2017, les résultats de collecte étaient les suivants :

Tonnages de textiles				
<u>Antennes</u>	Tonnes 2016	Tonnes 2017	% Tonnes 2015-16	Ratio kg/hab/an 2017
BALLAISON	193.43	210.06	+ 8.6 %	5.28
PERRIGNIER	40.80	44.66	+ 9.46 %	3.62
THONON-LES-BAINS	52.00	62.70	+ 20.48 %	1.74
TOTAL AGGLOMERATION	286.23	317.45	+ 10.91 %	3.6

Les cartons ménagers et commerciaux.

Depuis 2016, 23 conteneurs sont à la disposition des usagers pour la collecte des gros cartons dans les communes d'Anthy-sur-Léman, Chens-sur-Léman, Douvaine, Excenevex, Sciez et Veigy-Foncenex. Ce dispositif de proximité, complémentaire à la collecte en déchetterie, remporte l'adhésion des usagers : 85 tonnes de cartons ont été collectées en 2017.

Pour les commerçants de la ville de Thonon-les-Bains, la collecte des cartons issus des activités économiques est effectuée en porte-à-porte, une fois par semaine. Celle-ci est effectuée le jeudi par les équipages de collecte des ordures ménagères résiduelles : de 9h30 à 13h30 sur les quartiers périphériques (1er équipage), de 18h00 à 21h00 sur le centre-ville (2ème équipage). Au-delà d'un plafond hebdomadaire de production (plafond de 1 100 litres par semaine, porté à 1500 litres par semaine au 1er octobre 2015), les professionnels doivent assurer l'élimination de leurs cartons. La collectivité ne les prend pas en charge.

En 2017, **275.30 tonnes de cartons commerciaux ont été collectées.**

[1-4-3/ La collecte en déchetterie.](#)

Cinq déchetteries intercommunales sont à disposition des habitants de Thonon Agglomération.

Quatre déchetteries sont gérées directement par Thonon Agglomération : la déchetterie d'Allinges, la déchetterie de Bons-en-Chablais, la déchetterie de Douvaine et la déchetterie de Sciez-sur-Léman. La déchetterie située à Thonon-les-Bains est gérée directement par le SERTE, Syndicat d'Épuration de la Région de Thonon Est. Elle fait l'objet d'un rapport annuel propre.

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

	Horaires d'été Du 1 ^{er} Avril au 30 sept	Horaires d'hiver Du 1 ^{er} oct au 31 mars
Déchetterie de Douvaine (Artangy) av du lac Tél : 04.50.94.24.52	Du Lundi au Samedi, 8h-11h45/13h30 17h30 sauf Mardi, 8h-11h45/13h30-18h FERMEE LE JEUDI	Du Lundi au Samedi, 8h30-11h45/13h30-17h00 FERMEE LE JEUDI
Déchetterie de Bons en Chablais Z.I les Bracots Tél : 04.50.39.46.86	Du Lundi au Samedi, 8h-11h45/13h30 17h30 sauf Mardi, 8h-11h45/13h30-18h FERMEE LE MERCREDI	Du Lundi au Samedi, 8h30-11h45/13h30-17h00 FERMEE LE MERCREDI
Déchetterie de Sciez Ch. De l'Effly vers le Leclerc Tél : 04.50.70.77.82	Du Lundi au Samedi, 8h-11h45/13h30 17h30 FERMEE LE MARDI	Du Lundi au Samedi, 8h30-11h45/13h30 17h00 FERMEE LE MARDI
Déchetterie d'Allinges Lieu-dit Mâcheron (Allinges) Tél : 04.50.73.98.59	Du lundi au vendredi, 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h Samedi : de 8h30 à 18h30 sans interruption FERMEE LES DIMANCHES ET JOURS FERIÉS	Du lundi au vendredi, 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h Samedi : de 8h30 à 13h puis de 14h à 18h30 FERMEE LES DIMANCHES ET JOURS FERIÉS

Le gardiennage est assuré en régie par des agents du service public. Leur rôle est de :

- Contrôler les accès sur les sites,
- Aider les usagers au déchargement et les informer sur les filières de recyclage,
- Assurer la gestion du site : commander les bennes, entretenir les équipements, assurer l'ouverture et la fermeture du site.

La présence d'au moins un gardien par site et par jour est assurée. Les journées où l'affluence est plus importante, deux agents sont présents sur site. En période estivale, des emplois saisonniers viennent renforcer l'équipe de gardiennage des déchetteries.

Fréquentation

Chaque mois, le nombre de véhicules total est comptabilisé.

La fréquentation en 2017 est de :

- 90 115 véhicules à Allinges,
- 4 749 véhicules à Douvaine, mise en service de la boucle de comptage le 24/11/17.
- 81 406 véhicules à Sciez,

La fréquentation n'est pas comptabilisée à Bons-en-Chablais.

Lors des journées de grande affluence, la fréquentation approche les 700 véhicules par jour. Selon les recommandations de la CNAMTS, dans ce cas, la présence de trois gardiens serait nécessaire.

Les différents flux de déchets collectés

Les quantités collectées à la déchetterie, par nature de déchets, en 2017 sont les suivantes :

Tonnages de déchets collectés en déchetterie.						
Déchets	Allinges	Bons	Douvaine	Sciez	Total	Ratios kg/hab/an 2017
Bois	764.56	604.40	728.99	909.98	3007.93	34.10
Batteries	-	12.33				
Cartons	176.48	130.14	173.40	230.41	710.43	8.05
Déchets verts	1715.00	1280.29	2451.83	1597.01	7044.13	79.86
Encombrants	976.54	741.60	970.52	898.50	3587.16	40.67
Ferrailles	209.34	206.36	165.72	243.04	824.46	9.35
Gravats (tonnes)	1265.95				1265.95	
Gravats (m3)		940	1340	1510	3790.00	
Plâtre	55.72		8.32	81.46	145.50	1.65
Pneus		19.82	13.46	18.48	51.76	0.59
Déchets de soins (DASRI)	0.018	0.055	0.058	0.055	0.19	0.00
Huiles minérales	9.61	6.30	4.95	5.67	26.53	0.30
Huiles végétales	3.54	2.5	3.941	7.283	17.27	0.20
Piles	1.91	1.08	0.804	1.748	5.54	0.06
Capsules	1.19	1.304	1.524	1.021	5.04	0.06
Néons		0.276	0.322	0.539	1.14	0.01
Extincteurs	0.00	0.82	0.90	1.13	2.84	0.03
Cartouches	0.29	0.28	0.31	0.20	1.08	0.01

Globalement, hors gravats, les tonnages apportés dans les quatre déchetteries de l'agglomération ont augmenté d'environ 4 %.

Les déchets verts (80 kg/hab/an), les encombrants (40 kg/hab/an) et le bois (34 kg/hab/an) sont les tonnages les plus importants des apports des usagers.

Les différentes filières de traitement

Chaque déchet collecté possède sa propre filière de traitement en fonction de sa typologie et de ses caractéristiques. Ces diverses filières de traitement et de valorisation des déchets des déchetteries sont reprises et détaillées ci-dessous.

Flux de déchet	Collecteur	Lieu de valorisation, traitement et/ou recyclage
Bois	ORTEC (Déchetterie d' Allinges)	La Compostière de Savoie (Perrignier) et/ou broyage pour panneaux de particules chez Savoie Pan (Tournon), NANTET...
Bois	DURR	Fabrication de panneaux de bois en Italie.
Cartons	ORTEC (Déchetterie d' Allinges)	Recyclage matière : Papeterie Emin Leydier
Cartons	POUGET	Recyclage matière : Papeterie Emin Leydier
Déchets verts	COMPOSTIERE de Savoie / CSP (Sous-traitant) - (Déchetterie d' Allinges)	Compostage : Compostière de Savoie (Perrignier)
Déchets verts	COMPOSTIERE de Savoie / POUGET (Sous-traitant)	Compostage : Compostière de Savoie (Perrignier)
Encombrants	CSP	CSP (Mésinges et Brenthonne) puis SIBUET ENVIRONNEMENT (Broyage avant incinération en cimenterie, Chamoux sur Gelon(73)), SITA MOS (ISDND, Satolas et Bonce (38)), VEOLIA (ISDND, Chatuzange le Goubet (26)).
Ferraille	EXCOFFIER (de janvier à juillet) ORTEC (d'août à décembre)	Recyclage : Excoffier (Groisy (74) puis Praxy Centre Bourbié (Issoire (63)) ORTEC : acheminement à Deya SAS Récupération (Thonon)
Ferraille	DEYA	DEYA SAS Récupération (Thonon) pour recyclage.
Gravats	CSP	Plateforme de tri de Mésinges puis évacuation en décharges (classe 3) : Sagradranse, Bochaton ;recyclage pour « tout-venant recyclé » pour des entreprises de TP ou pour remblaiement.
Huiles végétales	EXCOFFIER (Déchetterie d'Allinges)	Recyclage par purification en vue de réemploi comme combustible dans l'agriculture EFOR (Espagne)
Huiles végétales	OLEOVIA	Valorisation en biocarburant chez NORD ESTER (DUNKERQUE)
Huiles minérales	EXCOFFIER (Déchetterie d'Allinges)	Valorisation énergétique ou régénération matière FAURE (69)
Huiles minérales	CHIMIREC	Valorisation en centres d'élimination agréés pour être régénérées (transformées en huiles de base) ou valorisées (fort pouvoir calorifique, elles sont utilisées comme combustibles dans les cimenteries)
DDS	ORTEC (Déchetterie d'Allinges)	Nombreuses filières de traitement selon le type de déchets : traitement physico-chimique, incinération spécialisée, co-incinération, démantèlement, récupération, recyclage ou autre. Geocycle/Holcim, Rochefort sur Nenon (39), SERPOL (69), TREDI (38), Arc-en-ciel (38), Excoffier Groisy (74) ORTEC : acheminement vers la plateforme Valortec (13) qui se charge

		de traiter et/ou réorienter les déchets
DDS	TRIALP	Nombreuses filières de traitement selon le type de déchets : traitement physico-chimique, incinération spécialisée, co-incinération, démantèlement, récupération, recyclage ou autre. Geocycle/Holcim, Rochefort sur Nenon (39), SERPOL (69), TREDI (38), Arc-en-ciel (38), Excoffier Groisy (74)
Piles et accumulateurs	COREPILE	Traitement et recyclage : COREPILE Paris (75)
Plâtres	EXCOFFIER (Déchetterie d'Allinges)	Tri et recyclage : Excoffier Groisy (74)
Plâtres	CSP	Tri et recyclage : Placo-plâtre à Chambéry.
Pneus	GRANULATEX	Récupération et recyclage : Granulutex/ALIAPUR, Perrignier (74)
Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)	EXCOFFIER pour ECO-SYSTEMES	Tri et recyclage selon le type de matériaux : Excoffier Groisy (74)

Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE ou D3E)

A ces déchets déposés en déchetterie, viennent s'ajouter également des collectes spécifiques concernant par exemple les déchets d'équipements électriques et électroniques.

Depuis le 14 février 2007, la collecte des DEEE est gratuite pour les usagers grâce à une convention signée avec l'éco organisme Ecosystèmes.

Le tableau ci-dessous détaille les tonnages de DEEE collectées en 2017 :

Tonnages de déchets électroniques (DEEE)						
	GEMF Gros appareils ménagers froid	GEMHF Gros appareils ménagers hors froid	PAM Petits appareils ménagers	ECRANS	TOTAL	Ratios kg/hab/an 2017
Allinges	23.818	60.305	37.377	15.922	137.422	1.56
Douvaine	18.606	43.872	41.904	13.976	118.458	1.34
Sciez	29.939	56.78	47.225	17.681	151.625	1.72
TOTAUX	72.363	160.957	126.506	47.579	407.405	4.62

Le ratio par habitant et par an de DEEE est d'environ 4.62 kg pour l'année 2017, ce qui est inférieur aux performances nationales en milieu semi-urbain (7.2 kg/hab./an en 2017, données Ecosystèmes, 2017).

Ces chiffres sont à nuancer car la déchetterie de Bons n'accepte pas encore les DEEE, elle sera en capacité de les collecter en 2019. La nouvelle déchetterie de Douvaine a été mise en service en novembre 2017 et les capacités d'accueil sont très supérieures à celles connues avant cette date.

Les déchets diffus spécifiques (DDS).

Les DDS sont les déchets diffus spécifiques (peintures, aérosols, acides, bases, produits de jardinage ...). Ils sont collectés séparément en déchetterie dans des locaux ou armoires dédiés.

Le tableau ci-dessous détaille les tonnages de DDS collectées en 2017 :

Tonnages de déchets diffus spécifiques				
	Filière Eco-DDS	Hors filière eco-DDS	TOTAL	Ratios kg/hab/an 2017
Allinges	-	37.78	37.78	1.46
Bons	10.89	11.76	22.65	
Douvaine	17.13	16.30	33.43	
Sciez	14.26	20.39	34.65	
TOTAUX	42.68	86.22	128.90	

Les DDS ménagers sont pris en charge par l'éco-organisme Eco-DDS. Les DDS considérées comme professionnels au-delà d'un certain seuil de contenance, sont gérées par la collectivité via la filière « hors Eco-DDS ». Les déchets traités par la filière via l'éco-organisme sont pris en charge gratuitement.

L'accueil des professionnels à la déchetterie

Pour déposer en déchetterie des déchets issus de leur activité, les professionnels doivent se munir d'une vignette spécifique « professionnel » qu'ils collent sur leur véhicule. Cette vignette est exclusivement réservée aux professionnels (artisan, auto-entrepreneur, société, etc.) et ne peut être obtenue qu'auprès des services techniques de l'agglomération.

Tout dépôt de déchet par un professionnel non muni de sa vignette est alors interdit, et ce même pour des déchets non soumis à facturation comme le carton ou la ferraille. L'obtention de la vignette se fait après signature d'une convention d'accès valant acceptation du règlement et la fourniture de pièces justificatives qui servent à la facturation.

Une fois sa vignette apposée sur son véhicule, et à chacun de ses passages en déchetterie, le professionnel doit se présenter systématiquement au gardien dès son arrivée et avant tout dépôt pour estimer ensemble le type et le volume de déchets à déposer et co-signer un bon de dépôt.

Les modalités de tarification et de facturation des déchets professionnels déposés à la déchetterie sont les suivantes :

* les tarifs sont révisables par délibération du conseil communautaire.

* La facturation est ensuite établie trimestriellement par l'agglomération à partir des bons de dépôts signés, selon les quantités évaluées et les justificatifs fournis à l'obtention de la vignette.

En 2017, les tarifs des dépôts étaient les suivants :

Matériaux	Tarifs	Unités
Bois	11 €	Le m ³
Cartons	0 €	Le m ³
Déchets verts	13 €	Le m ³
Encombrants	15 €	Le m ³
Ferrailles	0 €	Le m ³
Gravats	16 €	Le m ³
Huiles minérales	0.15 €	Le litre
Huiles végétales	0.15 €	Le litre
Produits toxiques	0.86 €	Le litre

Les recettes générées par les dépôts des professionnels en déchetteries s'élèvent à 11 342.60 euros en 2017.

Remarque : Hormis les cartons, les batteries et la ferraille qui sont revalorisés, les principaux dépôts des professionnels concernent des déchets pour lesquels l'agglomération ne perçoit pas de recettes ni de soutiens (encombrants, gravats, bois, végétaux et déchets ménagers spéciaux). Ce sont des déchets génèrent un coût de traitement.

2/ Indicateurs relatifs au traitement

2-1 Tri et filières de reprises.

Les emballages (hormis le verre), les papiers, les cartons commerciaux et ménagers collectés par l'agglomération sont acheminés jusqu'au centre de tri d'ORTEC Environnement situé ZI de Vongy à Thonon-les-Bains.

Ils y sont triés par catégorie de matériaux ; ceux-ci sont conditionnés en balles et sont ensuite dirigés vers les filières de reprise pour être recyclés.

Le verre ne passe pas par la chaîne de tri, il est chargé dans des semi-remorques jusqu'à l'usine de recyclage de la société O-I Manufacturing à Villeurbanne.

La liste des repreneurs est présentée ci-après pour chaque catégorie de matériaux triés :

Matériaux	Repreneur	Localisation
Verre	O-I Manufacturing	VILLEURBANNE (69 100)
PCC Papiers Cartons Complexés	REVIPAC	PARIS (75 009)
Acier	ARCELOR MITTAL	SAINT DENIS (93 200)
Aluminium	REGEAL AFFIMET	PARIS (75 008)
Papiers cartons non complexés	EPR	SAINT DENIS (93 200)
Plastiques	VALORPLAST	PUTEAUX (92 800)

2-2 Traitement des ordures ménagères résiduelles.

Les ordures ménagères résiduelles sont traitées dans trois usines distinctes :

- La majeure partie à l'usine d'incinération de Thonon-les-Bains, qui est située sur la ZI de Vongy, 74 200 Thonon-les-Bains.
- Les déchets issus des communes d'Armoy et du Lyaud sont traités au SITOM des Vallées du Mont-Blanc, situé 1159, rue de la centrale, 74 190 Passy,
- Les déchets issus de la commune d'Allinges sont traités à l'usine d'incinération du SIVOM de la Région de Cluses, situé à Marignier, au 164 impasse des Gravières, 74970 MARIGNIER

2-2-1 L'usine d'incinération de Thonon-les-Bains.

Mise en service en mai 1988 par le STOC, Syndicat de Traitement des Ordures du Chablais, cette usine a coûté 8, 758 M€. Elle est exploitée par la société IDEX ENVIRONNEMENT depuis le 1er janvier 2016.

L'unité est constituée d'un four d'incinération de capacité théorique de 5 t/h à pouvoir calorifique moyen de 1.800 kcal/kg. Le four est équipé d'une chaudière de récupération thermique permettant la production de 14,1 tonnes/heure de vapeur. Cette énergie produite permet l'approvisionnement de différents clients industriels par l'intermédiaire d'un réseau de vapeur se situant dans la zone industrielle de Vongy.

Le procédé de traitement des fumées associé au four est de type NEUTREC, voie sèche, avec injection de bicarbonate, à double filtration, électrofiltre, filtres à manches équipés de manches catalytiques. Il a été complété en 2008 par l'ajout d'un traitement des oxydes d'azote, par injection en chaudière d'eau ammoniacale.

En 2017, l'unité a traité **44 761 tonnes** de déchets ménagers et assimilés :

- **5 013 tonnes** ont été transférées vers d'autres usines de traitement (Marignier, Passy, Bellegarde, Grenoble et Bourgoin-Jallieu).
- **39 748 tonnes** ont été valorisées.

Données énergétiques :

- Combustible utilisé pour le démarrage : Fioul domestique
- Consommation de Fioul domestique (en tonnes) : 55.18
- Pouvoir calorifique des déchets incinérés (en kcal/kg) : 2255
- Quantité d'énergie produite en sortie de chaudière (en MWh/an) : 93589
- Quantité d'énergie thermique vendue (en MWh/an) : 77029

ET vendue à un réseau de chaleur industriel : Oui

- Quantité d'énergie autoconsommée (en MWh/an) : 3488

La performance énergétique de l'installation est de 73.6 %.

2-2-2 L'usine d'incinération de Marignier.

L'usine d'incinération de Marignier a été construite en 1982, 45 000 t de déchets par an sont traités. La production d'électricité est équivalente à la consommation de 2500 foyers par an.

L'exploitant est la société Véolia Propreté Rhin Rhône, via la société ARVALIA.

En 2017, l'usine a traité 744.72 tonnes de déchets ménagers et assimilés pour le compte de Thonon Agglomération. Ces tonnages sont issus de la commune d'Allinges.

La performance énergétique de l'installation est de 32.1 %.

2-2-3 L'usine d'incinération de Passy.

L'usine d'incinération a été construite en 1995, elle a été dimensionnée pour recevoir 55 000 t / an. La production d'électricité est équivalente à la consommation de 12 000 foyers par an.

En 2017, l'usine a traité 53 839 tonnes de déchets ménagers et assimilés dont 477.70 tonnes pour le compte de Thonon Agglomération. Ces tonnages sont issus des communes d'Armoy et du Lyaud.

Données énergétiques :

- Consommation de Gaz (en MWh/an) : 1367
- PCI des déchets incinérés (en kcal/kg) : 2250
- Quantité d'énergie produite en sortie de chaudière (en MWh/an) : 27124
- Quantité d'électricité vendue (en MWh/an) : 22433.5
- Quantité d'électricité autoconsommée (en MWh/an) : 5232
- Quantité d'électricité achetée (en MWh/an) : 540.9

La performance énergétique de l'installation est de 67.7 %

3 / Prévention et communication

Le décret du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets impose aux collectivités de mentionner dans le RPQS les mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à l'environnement des opérations de gestion des déchets.

3-1 Prévention et sensibilisation.

La Semaine Européenne de Réduction des Déchets

Ateliers, visites, événements, rencontres avec des spécialistes... : du samedi 18 au samedi 25 novembre 2017, Thonon Agglomération et différents partenaires associatifs ont proposé pour la première fois un programme d'animations commun autour de la réduction des déchets.

La participation à cet événement européen permet d'informer, de sensibiliser et de donner les clés à chacun pour agir au quotidien afin de réduire le poids de sa poubelle : trier ses déchets, composter ses déchets verts et de cuisine, donner ses textiles usagés, réparer ses appareils électriques plutôt que de les jeter... Au niveau local, la SERD est aussi l'occasion de mettre en synergie les différents acteurs associatifs investis dans cette même démarche.



Une forte présence sur le terrain à Thonon-les-Bains

En 2017, 2 336 foyers thononais ont été informés et sensibilisés sur le tri et la réduction des déchets (information des nouveaux habitants, actions correctives en porte à porte et auprès des commerçants du centre-ville). Le service déchets était également présent sur un stand sur le marché de Thonon tous les jeudis de juin à août, et le 1er jeudi de chaque mois le reste de l'année. Une importante opération a été conduite au port de Thonon « je navigue, je trie », de juin à août, afin de sensibiliser un grand nombre de plaisanciers au tri des déchets.

Deux visites du centre de tri des déchets et de l'usine d'incinération des ordures ménagères ont été organisées en mai et juin 2017, regroupant 62 personnes.

La sensibilisation des scolaires reste prioritaire

Plus de 1 500 élèves ont été sensibilisés à la prévention et au tri sélectif sur l'ensemble de l'agglomération. Ces animations ont été assurées :

- sur la ville de Thonon par l'ambassadrice du tri de Thonon Agglomération auprès de 977 élèves (écoliers, collégiens et lycéens)
- sur le reste du territoire par la FRAPNA Rhône-Alpes (Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature), dans le cadre d'une convention, auprès de 550 enfants scolarisés en école primaire.

Le soutien des Chasses aux déchets

Thonon Agglomération continue à soutenir les initiatives lancées par les communes et associations locales autour des journées de nettoyage. En 2017, elle a renouvelé sa participation à la communication autour des journées organisées à Bons-en-Chablais, Brenthonne, Douvaine et Sciez.



3-2 Prévention et déchets organiques

Le service de broyage à domicile des déchets verts proposé aux foyers des 25 communes.

Le service a été déployé en 2017 à l'échelle de l'agglomération. De premiers foyers de Thonon-les-Bains ont ainsi pu en bénéficier. Les campagnes printanières et automnales ont été assurées, selon les secteurs, par les deux associations locales d'insertion, Chablais Insertion et le LIEN (Léman Insertion Environnement). Au total, 284 interventions ont été réalisées, pour 485 tonnes de branchages broyés.

Compostage : l'équipement des foyers progresse encore.

Thonon Agglomération fournit dorénavant un composteur au même tarif préférentiel à tous les foyers de l'agglomération en faisant la demande. En 2017, 180 composteurs ont été fournis, dont 64 sur Sciez-sur-Léman, suite à la campagne d'information en porte-à-porte lancée autour de l'apport volontaire des ordures ménagères.

Quatre nouveaux sites de compostage collectif.

Les résidents des Mélèzes, rue des Belossy, ont choisi la solution du compostage collectif pour la gestion de leurs déchets organiques. Les composteurs ont été fournis par Thonon Agglomération. Ils ont été installés dans l'hiver.

Le compostage collectif se développe en parallèle dans les établissements scolaires : l'école maternelle de Douvaine, l'accueil périscolaire de l'école du Maisse de Douvaine et l'école primaire de Loisin se sont équipés courant 2017.

Une troisième édition du Printemps des Jardins autour de la permaculture.

C'est à nouveau au Domaine de Rovorée, à Yvoire que s'est déroulée la 3ème édition du « Printemps des Jardins », samedi 22 avril. Consacrée au jardinage durable, la manifestation a réuni environ 350 participants. Durant toute la journée, animations, ateliers et conférences étaient ouverts à tous : apprentis ou jardiniers, expérimentés, curieux.... Cette nouvelle édition a mis à l'honneur la permaculture. Les participants ont ainsi pu s'initier à des techniques et pratiques à la fois écologiques et économiques. Thonon Agglomération a renouvelé à cette occasion son partenariat avec les associations Le LIEN (Léman Insertion Environnement), et Art terre.

Les Ateliers aux Jardins à Loisin

Thonon Agglomération et Art terre ont organisé le 21 octobre à Loisin une nouvelle édition des Ateliers au Jardin. Animations, ateliers et rencontres ont permis notamment aux participants de s'initier ou de se perfectionner au compostage.

Le Troc'Plantes au Lyaud

Soutenue par Thonon Agglomération, l'édition 2017 du Troc'plantes a rassemblé une centaine de fidèles au Lyaud le dimanche 8 octobre. A cette occasion, jardiniers passionnés ou amateurs sont venus échanger leurs plantes et autres graines.

3-3 Prévention et réemploi – réutilisation.

Collecte des textiles

Assurée sur l'ensemble du territoire par l'association Re-Née, celle-ci a permis la récupération de 317,45 tonnes de textiles usagés, soit 3,6 kg/hab/an. La densification du parc de conteneurs de collecte, telle qu'elle a été opérée ces dernières années sur certaines communes, permet d'observer une forte hausse des volumes collectés.

Sur les 317 tonnes collectées, seules 20 % sont triées à Thonon-les-bains, dans les locaux de l'association. Le site comprend : une salle de tri, une salle de couture et un magasin pour la revente de la « crème ». Les 80 % restants sont revendus à Tri Vallées qui les évacue dans son centre de tri en Savoie, Alpes TLC à Ugine. Dix-huit personnes dont la moitié en insertion vont les trier, permettant de les valoriser à 97 %, dont 60 % de réemploi.

Les associations investies dans ces événements se saisissent désormais pleinement de leur organisation. Thonon Agglomération continue à les soutenir à travers notamment le financement des actions de communication. Deux zones de gratuité ont été organisées en 2017 :

- DONNEZ ET/OU PRENEZ !
C'EST VOUS QUI DÉCIDEZ !**



ZONE DE GRATUITÉ
VEIGY-FONCENEX
(CHAPITEAU DU STADE)
30 SEPTEMBRE 2017
DE 9H À 16H30

MES DÉCHETS
j'y veille

Informations :

Thonon Agglomération - 04 50 94 27 27

Comité inter-associations de Veigy-Foncenex - 04 50 94 24 06



_____ THONON
agglomération

III - / Indicateurs financiers

1/ Modalités d'exploitation du service public.

Les prestations suivantes sont assurées en régie :

- La collecte des ordures ménagères résiduelles et recyclables, à Thonon-les-Bains,
- La collecte des cartons commerciaux à Thonon-les-Bains,
- La fourniture et l'entretien des bacs de collecte pour les ordures ménagères résiduelles et recyclables à Thonon-les-Bains,
- La gestion du haut de quai des quatre déchetteries.

Les autres prestations sont réalisées par des prestataires privés via des marchés publics ou des contrats.

2/ Montant annuel global des recettes et dépenses.

2017		DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	7 087 850.70	10 541 497.50
	Section d'investissement	2 262 919.35	569 479.67

Le service est principalement financé par la TEOM, Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, perçue sur la taxe foncière. La redevance spéciale finance la collecte et le traitement des déchets assimilés aux ordures ménagères (déchets professionnels). Celle-ci est établie en fonction du volume collecté et de la nature de l'activité. Les professionnels sous contrat de redevance spéciale ou présentant un contrat privé peuvent bénéficier d'une exonération des TEOM.

Répartition entre les différentes sources de financement pour l'exercice 2017 :

Libellé	Recettes € TTC
Atténuation de charges <i>Remboursements rémunération personnel</i> <i>Remboursement sur autres charges sociales</i>	2 268.31
Produits services <i>Redevance spéciales, dépôts des déchets professionnels dans les déchetteries.</i>	152 360.89
Impôts et taxes <i>TEOM</i>	9 317 977.00
Dotations et participations <i>Participations pour la réhabilitation de la décharge,</i> <i>aides des eco-organismes, participations pour composteurs.</i>	854 854.60
Autres produits de gestion courante	213 036.70
Produits exceptionnels	1000.00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10 541 497.50
---	----------------------

Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises en 2017 :

Libellé	Dépenses € TTC
Exploitation des déchetteries	1 534 754.00
Collecte des ordures ménagères résiduelles	1 067 975.00
Collectes sélectives	515 900.00
Tri des emballages et papiers à Thonon	282 500.00
Collecte des cartons en point d'apport volontaire	54 700.00
Broyage des végétaux	24 500.00
TOTAL DES REMUNERATIONS *	3 480 329.00

* Ces chiffres sont à prendre avec précaution. Pour la première année d'exercice, la totalité des prestations n'a pas été rémunérée (9/12 ème de facturé dans la plupart des cas) donc ne représente pas la totalité des dépenses.

Montant annuel des principales prestations rémunérées à des syndicats en 2017 :

Libellé	Dépenses € TTC
STOC – incinération des ordures ménagères résiduelles	1 388 065.00
SERTE – participations pour le traitement des déchets	601 659.00
TOTAL DES REMUNERATIONS *	1 989 724.00

* Ces chiffres sont à prendre avec précaution. Pour la première année d'exercice, la totalité des adhésions n'a pas été rémunérée donc ne représente pas la totalité des dépenses pour des prestations facturées aux entreprises.

Il convient d'ajouter à ces dépenses de fonctionnement :

- Les charges de personnel : 1 054 527.46 euros,
- Les dotations aux amortissements : 411 079.70 euros.

IV/ Synthèse.

Sur la base des indicateurs nationaux, la synthèse de production de déchets de la collectivité est représentée ci-dessous :

Production de déchets	Tonnes	Ratios kg/hab/an
DMA - Déchets ménagers et assimilés	44 938	510
OMA - Ordures ménagères et assimilés	29 106	330
OMR - Ordures ménagères résiduelles	21 254	243
Déchetteries	15 832	298 *
Collecte sélective hors verre	4 092	46
Collecte sélective verre	3 760	43

* sur la base de 52 093 habitants, hors Thonon

Les OMA comprennent les ordures ménagères résiduelles et assimilés ainsi que les recyclables secs et verre.

Les DMA, déchets ménagers et assimilés comprennent les ordures ménagères et assimilés ainsi que les déchets issus des déchetteries.

La loi du 17 août 2015 relative à la Transition énergétique pour la croissance verte et le titre IV intitulé « Lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire : de la conception des produits à leur recyclage » vise à dépasser le modèle économique linéaire consistant à « produire, consommer, jeter » et affirme le rôle essentiel de la politique nationale de prévention et de gestion des déchets pour y parvenir. Elle renforce les objectifs pour la gestion des déchets, notamment :

- réduction de 10 % des DMA produits par habitant entre 2010 et 2020,
- réduction de 30 % des déchets non dangereux non inertes mis en décharge entre 2010 et 2020, de 50 % entre 2010 et 2025,
- envoi en valorisation matière de 55 % des déchets non dangereux non inertes en 2020 (65 % en 2025), de 70 % des déchets du bâtiment d'ici 2020.

Ainsi, pour Thonon Agglomération, les différentes orientations des DMA se déclinent comme suit :

Orientation des DMA	
Valorisation matière et organique	44.67 %
Incinération avec récupération d'énergie	53.16 %
Incinération sans récupération d'énergie et stockage	2.17 %

Le taux de valorisation matière et organique est de 44.67 %, il est en dessous des objectifs fixés par la loi. Afin d'atteindre cet objectif, il conviendra pour le service de continuer à développer les actions favorisant la valorisation organique (via le compostage) et la valorisation matière (via le recyclage, les actions de communication et la mise en place des points d'apport volontaire).

Enfin, l'objectif de baisse de 10 % des DMA entre 2010 et 2020 passe nécessairement par des actions de prévention et la mise en place d'un programme local de prévention ambitieux.